LA SÉANCE DU SÉNAT

(DE NOTRE RÉDACTION PARISIENNE)

Nous avons eu, hier, une journée politique assez mouvementée. Ce n'est pas qu'il y ait eu de l'orage dans l'air, mais la longueur et la fréquence des navettes entre le Luxembourg et le Sénat, la tendance de certains membres de la Haute-Assemblée à porter la discussion sur le terrain exclusivement politique, tout cela avait quelque peu excité les esprits.

Les couloirs du Sénat, d'ordinaire si calmes, furent beaucoup plus mouvementés que ceux de la Chambre. Les commentaires allaient leur train et, malgré tout, on sentait bien que personne dans les deux Assemblées ne désirait, en raison même des événements extérieurs, envenimer les choses.

A la fin de la journée de mardi, on avait pu enregistrer un réel rapprochement entre les points de vue des commissions du Luxembourg et du Palais-Bourbon. Quand, hier matin, on fit le bilan des résultats acquis, on constata qu'il restait encore de sérieuses divergences entre le Sénat et la Chambre, notamment en ce qui concernait l'extension de la loi à l'Agriculture, le contrôle arbitral et l'adaptation immédiate des salaires au coût de la vie, dès qu'une hausse de 10% serait survenue.

En vérité, le différend était plus apparent que réel. Tout le monde se rendait compte que le Gouvernement ne pouvait plus faire de concessions, ayant pris une position mettant sa propre vie sur la balance.

D'ailleurs, depuis l'ouverture du débat, l'opinion générale était que tout serait tenté pour arriver à un terrain d'entente.

Le Chef du Gouvernement eut fort à faire pour ménager les susceptibilités des chefs de file mais l'entêtement des uns et des autres n'impliquait nullement l'arrière-pensée de tendre le piège où tomberait le ministère Chautemps.

Toute l'après-midi se passa ainsi entre les alternatives d'énervement et de calme, avec la conviction non dissimulée que la conciliation finirait par remporter le dessus. Et l'on va continuer de négocier avec toute la prudence indispensable, peut-être jusqu'à ce soir.

Plusieurs résultats sensibles semblent actuellement acquis : Les deux Assemblées ont accepté de fixer à 5% le minimum d'augmentation du prix de la vie au-dessus duquel l'arbitrage pourra être réclamé.

Elles sont entièrement d'accord pour affirmer que le contrôle s'exercerait non pas sur la situation de l'entreprise mais sur celle de la branche locale, régionale ou nationale de l'activité économique.

Enfin, elles admettent que la révision ne pourra avoir lieu au minimum qu'au bout de 6 mois. On voit que, finalement, le Luxembourg et le Palais-Bourbon continuent, malgré tout, leur effort de conciliation.

Jusqu'au vote définitif du statut complet, nous passerons sans doute encore par des alertes plus ou moins sérieuses. C'est que la partie qui se joue est importante. Il ne faut rien brusquer, et, en tout cas, les membres des deux Assemblées sauront, jusqu'au bout, faire les concessions qui s'imposent pour mener à bien le débat dont dépend, en grande partie, le maintien des conquêtes réalisées depuis Juin 1936.

Et puis, il faut bien le dire, une crise ministérielle sur le plan social aurait des conséquences particulièrement graves à l'heure actuelle, chacun le sait, chacun le dit.

Le commentaire général était que le bon sens finirait par l'emporter sur la passion partisane. C'est sur cette conviction que s'est terminée la journée d'hier.

****

A 15 h. 10, M. Jules Jeanneney déclare la séance ouverte et donne la parole à M. De la Grange, secrétaire pour la lecture du procès-verbal de la dernière séance, c'est-à-dire de la séance qui, ouverte lundi s'est prolongée toute la journée d'hier. En présence de MM. Ramadier et Raoul Aubaud, le Sénat procède à la discussion en troisième lecture du projet de loi sur les procédures de conciliation et d'arbitrage.

M. JACQUIER exposé les propositions nouvelles de la Commission. Il exprime l'espoir qu'un accord entre les deux Assemblées ne tardera pas à se réaliser. Le Sénat passe à l'examen des articles.

M. Clamamus ne reprend pas son amendement à l'article 1er

A l'article premier, M. CLAMANUS, déclare qu'il ne reprend pas l'amendement qu'il a défendu hier et qui tendait en reprenant les textes de la Chambre à étendre aux travailleurs agricoles le champ d'application de la loi nouvelle, mais il n'en maintient pas moins son point de vue à ce sujet.

L'article premier est adopté dans le texte de la Commission. Il en est de même de l'article 5.

L'article 6 (modalités de la procédure en l'absence de convention collective) est adopté dans le texte de la Commission, avec un amendement de M. DORMANN accepté par M. Jacquier et précisant que les entreprises visées par ledit article sont exclusivement les entreprises commerciales et industrielles.

M. Pierre Chaumié critique l'article 8

L'article 8 (variations des salaires) est mis en discussion.

M. Pierre CHAUMIE déclare que dans le texte qui est soumis au Sénat il y a une lacune grave : Il n'est plus question des possibilités de l'économie nationale. Le sénateur du Lot-et-Garonne ne déposera pas un amendement pour combler cette lacune, mais il veut que l'on sache que cette lacune existe et quels en sont les responsables. Il faut aussi qu'il soit dit que des millions de Français souffrent de la vie chère et que la nouvelle loi aurait pour effet d'aggraver encore leur situation. La consommation de la viande diminue chaque jour en France c'est la preuve que le bien-être des travailleurs diminue malgré les hausses de salaires qui ne sont que fictives car elles sont absorbées et au delà par l'élévation constante des prix.

M. JACQUIER

Notre texte, réplique M. JACQUIER, répond au vœu exprimé par M. Chaumié. D'ailleurs, la Commission a accepté un amendement de M. Coty qui va plus loin encore dans le sens que souhaite M. Chaumié. Cet amendement consiste à ajouter à l'article 8 la disposition suivante : « Lorsque la demande de révision sera de nature à exercer des répercussions sur les contrats conclus par l'Etat ou par les collectivités publiques, les industriels et commerçants que concerneta cette demande devront en donner avis au service public intéressé pour lui permettre de soumettre à l'arbitre toutes observations utiles ».

Le Comte DE BLOIS : Le Gouvernement soutiendra-t-il devant la Chambre le texte de l'article 8 avec l'amendement de M. Coty ?

L'article 8 est adopté avec un amendement de M. Coty

M. RAMADIER. — Le Gouvernement fera comme il l'a fait depuis le début, un grand effort de conciliation. Il cherchera à aboutir à une rédaction en un français clair et net (sourires), donc acceptable par les deux assemblées.

M. GUERIN. — L'article 8 établit ce n'est pas douteux, l'échelle mobile. Dans ces conditions, je ne le voterai pas.

Après une épreuve à mains levées déclarée douteuse, **l'article 8 est mis aux voix par scrutin public. Il est adopté par 188 voix contre 92 sur 280 votants.**

La disposition additionnelle de M. Coty

La disposition additionnelle de M. COTY est mise en discussion.

« Avec le texte de l'art. 8, tel qu'il vient d'être voté, expose le Sénateur de la Seine-Inférieure, il serait possible d'accroître indéfiniment les salaires des industries du secteur « abrité ». On sait en effet, que ces industries ont des marchés avec l'Etat ou les collectivités publiques leur permettant d'adapter leurs prix aux majorations de salaires, et bien il ne faut pas qu'il en soit ainsi, autrement il en résulterait un danger considérable pour le budget de l'Etat et des collectivités et par conséquent pour l'intérêt général. Il importe donc qu'à chaque rajustement de salaire, l'Etat ou les collectivités puissent faire entendre leur voix. L'amendement est adopté.

L'article 8 bis est adopté dans le texte du Sénat

L'article 8 bis (Communication des documents) est mis en discussion. La commission reprend le texte primitivement voté par le Sénat.

M. LEFAS. — Pourquoi avoir fait de ces dispositions un article spécial ? Elles étaient mieux placées dans l'article 8.

M. FOURCADE. — Le texte de l'article 8 bis est clair. Il remplace une disposition qui avait donné lieu on le sait à des interprétations contradictoires. M. le Président du Conseil s'était engagé lors d'une précédente délibération à le défendre devant la Chambre. M. le Ministre du Travail peut-il prendre cet engagement à son compte ?

M. RAMADIER. — Je ne peux pas prendre l'engagement que la loi sera interprétée d'une certaine façon par ceux qui seront chargés de l'appliquer, mais je prends l'engagement, comme l'a fait hier le Président du Conseil, de défendre devant la Chambre le texte de l'article 8 bis avec l'interprétation que vous lui donnez.

L'article 8 bis est adopté.

Les quatre derniers articles sont votés conformément aux propositions de la commission. Le Sénat se renvoie à demain matin à 10 h. 30. La séance est levée à 16 h. 45.

LA COMMISSION SÉNATORIALE du commerce a maintenu sa position sur les articles litigieux

La Commission sénatoriale du Commerce et du Travail s'est réunie hier matin, sous la présidence de M. Duroux, afin d'examiner le projet de loi sur la procédure de conciliation et d'arbitrage voté dans la nuit par la Chambre en seconde lecture.

La Commission a maintenu sa position sur les articles 1er, c'est-à-dire qu'elle n'admet toujours pas l'extension de la loi à l'agriculture, et 6 (modalités de la procédure en l'absence de convention collective).

En ce qui concerne l'article 8 (variation des salaires en relation avec les variations du coût de la vie), la Commission a maintenu son texte dans ses grandes lignes. Elle a accepté la suppression de la référence aux possibilités de l'économie nationale, mais a maintenu la formule dans toute la mesure compatible avec les possibilités de la *branche locale, régionale ou nationale*, d'activité économique à laquelle appartiennent les entreprises. La Commission défendra de nouveau le texte antérieurement voté par le Sénat, touchant les communications de documents (art. 8 bis de la Chambre). On se rappelle que le Sénat avait fait insérer ces dispositions à l'article 8 in fine.

Pour les autres articles, la Commission proposera à la Haute Assemblée d'adopter le texte de la Chambre. C'est ainsi qu'elle a consenti au rétablissement de l'article 12 (extension des sentences à ceux qui n'ont pas été partie à l'arbitrage), en supprimant toutefois la dernière partie du second paragraphe.

M. Pierre Chaumié proposerait, par voie d'amendement, une rédaction nouvelle, susceptible d'être acceptée par la Commission.

M. JEAN ZAY A PRÉSIDÉ A L'OUVERTURE DU CONSEIL SUPÉRIEUR DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

Paris, 2. — M. Zay, ministre de l'Education nationale, a présidé ce matin à l'ouverture du Conseil supérieur de la Recherche scientifique. A cette occasion il a prononcé un discours dans lequel il a rappelé notamment que les crédits pour la recherche sont passés de 15 millions en 1936 à 31 millions en 1938. Traitant ensuite de l'objet des délibérations du Conseil, M. Zay a insisté sur la nécessité de l'établissement d'un programme d'extension et de développement de la recherche scientifique en France

HORAIRE des TRAINS de la Cie du NORD
GUIDE INDICATEUR LOUIS MASSON Consultez le
LE PLUS COMPLET LE PLUS PRATIQUE Couverture rouge
EN VENTE PARTOUT

LOTERIE DES RÉGIONS LIBÉRÉES
SÉRIE 5
5 MARS Béthune
SÉRIE 6
PREMIERS JOURS D'AVRIL Verdun
9400

Le pasteur Niemœller a-t-il convaincu ou vaincu ses juges ?

Condamné à sept mois de forteresse et à deux amendes peines en grande partie purgées par la prison préventive

IL A ÉTÉ LIBÉRÉ HIER

Berlin, 2. — Le tribunal de Berlin a rendu, à midi, son jugement dans le procès contre le pasteur Martin Niemoeller. L'accusé est condamné à 7 mois de forteresse, plus une amende de 500 reichsmarks et une deuxième amende de 1.500 reichsmarks. Les sept mois de forteresse et la première amende de 500 marks sont considérés comme purgés par la prison préventive subie par le condamné. En cas de non paiement de la deuxième tranche de l'amende de 1.500 reichsmarks, elle serait transformée en une peine de trois mois.

Le pasteur Niemoeller est, en outre, condamné aux frais du procès. Pour la lecture des attendus du jugement, le huis clos a de nouveau été prononcé. Le public a dû évacuer la salle.

Libéré

Berlin, 2. — Le pasteur Martin Niemoeller sera libéré aujourd'hui même. Une centaine de personnes attendent sa sortie à la porte du juge d'instruction, mais Mme Niemoeller a déjà regagné son domicile à Berlin-Dahlem. On laisse entendre, dans l'entourage du pasteur, que celui-ci a demandé à ses fidèles de renoncer, aussi bien à la sortie du tribunal qu'à Dahlem, à toute manifestation en son honneur.

C'EST DU 3 AU 10 MAI, que le Chancelier Hitler séjournera en Italie

Trois manifestations fascistes auront lieu à cette occasion

Berlin, 2. — Une information destinée à l'étranger et datée de Rome, annonce que la visite du chancelier Hitler en Italie aura lieu probablement du mardi 3 mai au mardi 10 mai.

Le premier jour, à Rome, sera consacré aux visites protocolaires et à des entretiens. Le 5 mai aura lieu, dans la baie de Naples, une grande revue navale. Le 6 mai, une grande parade militaire se déroulera à Rome, sur la Voie des Triomphes. Le 7 mai, le fuhrer assistera à des exercices tactiques de l'armée et de l'aviation dans les environs de Rome.

Le parti fasciste organisera trois manifestations pendant le séjour du chancelier à Rome.

Le fuhrer passera la dernière journée de sa visite officielle à Florence, où il assistera, dans le cadre du « Mai florentin », à une représentation de gala d'un opéra de Verdi.

« Femmes et enfants sont décidés à briser la terreur d'une guerre aérienne »...

...a déclaré le général Roques, président de la Ligue allemande de la défense civile contre avions

Berlin, 2. — Prenant la parole à Wannsee au cours de la cérémonie de la pose de la première pierre de l'Académie de la Ligue de Défense civile contre avions, le lieutenant-général Roques, président de cette association, a déclaré :

« Cette école sera imprégnée de l'esprit national-socialiste et de camaraderie. La discipline militaire en sera la règle. Ses travaux feront savoir au monde que non seulement les soldats de la force armée sont prêts à garantir la liberté de la nation, mais aussi que la population civile, que les femmes et les enfants sont décidés à briser la terreur d'une guerre aérienne.

» Tout le monde doit savoir que dans une guerre future cette armée sans armes, mais qui compte des millions de membres, sera la pour protéger la patrie.

» En fait, cette armée de l'intérieur est-elle réellement désarmée parce qu'elle n'a pas de canons et de fusils ? Le drapeau n'est-il pas lui aussi une arme ? La volonté indomptable de ne pas se laisser abattre et de se sacrifier pour la communauté, tout cela ce sont aussi des armes dans la lutte pour la liberté et l'honneur de la nation au même titre que le fusil, les canons, les avions et les cuirassés. Ces armes morales sont aujourd'hui d'une telle importance qu'aucun Etat au Monde ne risquerait une guerre s'il ne les possédait pas.

» L'histoire militaire prouve qu'en dernier ressort ce ne sont pas les armes en soi qui décident, mais l'esprit et le cœur qui les portent. »

Les hôteliers de Nice acceptent la sentence arbitrale

Nice, 2. — La situation dans l'hôtellerie niçoise paraît en voie d'amélioration. Six sur douze des hôtels occupés hier soir ont consenti à appliquer la sentence arbitrale de M. Gaspard. Les autres ont demandé, ce matin, par voie de référé, l'expulsion du personnel.

Enfin, de nombreux établissements menacés d'être occupés ont signé l'acceptation d'appliquer la sentence arbitrale de M. Gaspard.

Parmi les hôtels occupés se trouve l'hôtel où séjourne le roi de Suède, qui n'a eu à souffrir en rien de la manifestation.

LE CONFLIT SINO-JAPONAIS

ENTRE LE CHANSI ET LE HOPÉI, les Chinois menacent le flanc de l'armée japonaise

Changhaï, 2. — On annonce de source chinoise, que les opérations militaires importantes du front nord sont actuellement concentrées dans un vaste secteur compris entre le chemin de fer de Pékin à Hankéou et une ligne allant de Tayuan à Yungtsi et Lounghai.

Les avants-gardes japonaises auraient même atteint certains points sur le fleuve jaune.

Des batailles, très violentes, se déroulent surtout au sud de la province du Chansi, le long du chemin de fer de Taiyuan à Yungtsi. Les japonais ont avancé considérablement au cours des derniers jours. Mais des renforts chinois estimés à 50.000 sont arrivés dans le Chansi pour prendre les troupes nippones à revers.

D'autre part, des groupes mobiles chinois se montrent très actifs sur le versant ouest de la chaîne de montagne du Tai Hang Chan, entre le Chansi et le Hopei, gênant l'offensive japonaise vers le sud et créant une menace sur son flanc.

L'avance des troupes japonaises aurait été arrêtée

Hankéou, 2. — Le général Ma Tchan Chan annonce que l'avance de cinq divisions de troupes mandchoues et mongoles, avec des cadres japonais, venant de la province de Soui Yuan, se dirigent vers le fleuve Jaune. Leur avance aurait été arrêtée par la résitance chinoise.

Mme TCHANG KAI CHEK A DÉMISSIONNÉ DE LA PRÉSIDENCE DE LA COMMISSION AÉRONAUTIQUE DU GOUVERNEMENT NATIONAL

Londres, 2. — On mande de Hankéou à l'Agence « Reuter » : Mme Tchang Kaï Chek, femme du commandant en chef, a démissionné de la Présidence de la Commission Aéronautique du Gouvernement National. Son frère, M. T. V. Soong lui succède.

Ce retour au pouvoir de l'ancien ministre des Finances, indique que les divergences qui s'étaient manifestées au sein de la dynastie des Soong sont maintenant réglées de façon définitive.

Les trois sœurs de M. T. V. Soong ont épousé respectivement Sun Yat Sen, H. H. Kung, Ministre des Finances et Premier Ministre et Tchang Kaï Chek.

LE C. S. A. R.

Le juge d'instruction a entendu le Colonel de la Rocque

Paris, 2. — Le 19 février dernier, à Angoulême, le colonel de la Rocque était représenté comme connaissant les noms des chefs du complot et en mesure de les dévoiler à la justice.

Bien que le colonel de La Rocque eut publié une mise au point de ces propos, un certain nombre d'avocats des inculpés dans l'affaire adressèrent à M. Beteille une lettre pour demander son audition et, ce matin, le colonel de La Rocque s'est rendu au Palais de Justice pour y être entendu par M. Bèteille.

L'arsenal d'Annet-sur-Marne

Paris, 2. — Le parquet de Meaux s'est dessaisi en faveur du parquet de la Seine, du dossier ouvert contre X..., pour détention d'armes et d'explosifs de guerre, à la suite de la découverte dans une carrière d'Annet-sur-Marne, de sept tonnes d'armes et de munitions. Le dossier a été transmis aujourd'hui à Paris et confié à M. Bèteille pour être joint à la procédure générale dans l'affaire du complot.

LA RÉUNION DE LA DÉLÉGATION DES GAUCHES A ÉTÉ AJOURNÉE

La réunion de la délégation des gauches, prévue pour 18 heures, a été ajournée après un bref échange de vues à 20 h. 45, la Commission du Travail venant seulement alors de commencer ses délibérations.

La délégation a décidé de faire une démarche auprès du garde des sceaux et du ministre de l'Intérieur pour leur demander des explications sur les lenteurs de l'instruction de l'affaire du C.S.A.R. et sur la mise en liberté provisoire d'un inculpé.

LE BUDGET DE L'AIR BRITANNIQUE POUR L'EXERCICE 1938-39

IL S'ÉLÈVERA A 102.720.000 LIVRES

Londres, 2. — On publie, ce matin, le montant des évaluations budgétaires du ministre de l'Air, qui s'élèvent, pour l'année financière 1938-1939, à 102.720.000 livres sterling, contre 82.500.000 l'année précédente, soit une augmentation de plus de 20 millions de livres.

LE PLAN QUINQUENNAL DE RÉARMEMENT

Londres, 2. — Le « Livre blanc » sur la défense annonce que les dépenses engagées pour le plan quinquennal anglais de réarmement dépasseront le chiffre de 1.500 millions de livres prévu à l'origine. Le Livre blanc précise que tandis que les demandes de crédit pour 1937-38 avaient été de 278 millions environ elles seraient pour 1938-39 de 343 millions environ.

Pour 1940 on peut prévoir que ce chiffre sera très probablement dépassé en raison de la situation internationale.

Le programme naval pour 1938 prévoit la mise en chantier de deux cuirassés, un porte-avions, quatre grands croiseurs, trois petits croiseurs, trois sous-marins, trois mouilleurs de mines, deux canonnières fluviales, trois navires-ateliers et un certain nombre de petits bâtiments.

LE CONGRÈS DES COLONIES DE VACANCES

AU COURS DE L'ASSEMBLÉE DE LA FÉDÉRATION DU NORD ET DE L'EST, A TROYES, M. R. POSIÈRE A DÉCRIT UNE REMARQUABLE INITIATIVE DE VALENCIENNES

Avec le Congrès de Saint-Quentin, il y a deux ans, la Fédération des Colonies de vacances du Nord et de l'Est a recommencé son périple à travers les villes importantes de son ressort.

Troyes est actuellement le siège de son Congrès de 1938. Valenciennes sera la prochaine étape de ces zélateurs du bien social, qui se dépensent pour la santé physique et morale de l'enfance.

M. F. Gentin, ministre des P. T. T., a présidé la grande journée du Congrès dans cette ville de Troyes, où il dirige l'œuvre locale du « Grand Air ». De toute la région du Nord étaient venus de nombreux délégués des groupements, et notamment MM. Raoul Posière, secrétaire général de la Colonie valenciennoise, secrétaire du Bureau fédéral ; Lechantre, Gonthiez, administrateurs de la Fédération, ainsi que les représentants de l'autorité académique.

20.000 enfants

Le Congrès s'ouvrit à l'Hôtel de Ville où M. Plard, député-maire de Troyes, reçut les délégués et glorifia le travail accompli par les colonies de vacances.

M. Arpin, président fédéral, parla de l'œuvre que réalisent les colonies de vacances qui sont, selon le terme du professeur Landouzy « des croisades de paix et de rédemption ».

Au cours de la séance d'études ouverte par M. Moyon, préfet de l'Aube, des délégués exposèrent les résultats obtenus dans les camps et colonies de vacances qu'ils représentent.

On entendit notamment M. LECHANTRE, délégué de la Ville de **St-Quentin**, qui apporta le salut de la cité de l'Aisne où fut fondée, il y a près d'un demi-siècle, la Fédération des Colonies de vacances du Nord et de l'Est et qui brossa un impressionnant tableau de l'action féconde menée à Saint-Quentin.

M. Raoul POSIÈRE, de **Valenciennes**, secrétaire général, présenta le rapport moral qui fait ressortir la grande prospérité de la Fédération. « La Fédération, qui comptait 37 œuvres affiliées en 1937, en groupe maintenant 51, soit dix-sept adhésions nouvelles représentant 3.000 colons.

» Une enquête a été faite auprès des œuvres pour établir le bilan de leur activité. Il ressort des renseignements fournis que près de 20.000 enfants en ont profité en 1937, grâce aux œuvres de la Fédération des Vacances en Plein Air. »

Une tâche nouvelle

» Ces chiffres, déclare M. Posière, montrent la force de notre organisme. Des organisations intéressantes existent qui sont encore isolées. Il faut les amener à nous. Il faut faire comprendre tout le bien qui résulte pour les uns et pour les autres des contacts que nous nous efforcerons de multiplier le plus possible. Et, avec elles nous formerons le bloc solide, indestructible des défenseurs de l'enfance. »

A la suite de ce rapport moral, qui fut longuement applaudi par les congressistes, M. Silas GONTHIEZ, président des « Enfants à la Campagne » de **Denain**, trésorier général, présenta le rapport financier, qui fut également adopté.

Le rapport de M. Posière de Valenciennes

Parmi les rapports qui ont été présentés au Congrès, nous devons citer celui de M. Raoul POSIERE, de **Valenciennes**, membre du Comité de Coordination Sanitaire et Sociale du Nord, sur une intéressante réalisation de la Colonie de Vacances de Valenciennes : « La Colonie Internat de **Valenciennes** à Bussang, appropriation d'une ferme lorraine ». En voici quelques extraits :

« Les colonies de vacances sont partout en progression, déclare M. Posière. L'élan donné par les procurateurs continue à produire ses résultats, et nombre de communes, de départements, de groupements corporatifs élaborent des projets de création de nouvelles colonies. Mais si pour les uns, possédant suffisamment de fonds, il est possible de bâtir ou d'acheter, pour les autres, les difficultés sont de tous les instants.

» Dans tous nos congrès, la question des locaux est à l'ordre du jour. Une campagne a été menée pour transformer nos écoles rurales en « Maisons de campagne » pour nos écoliers ; malheureusement, l'utilisation des internats publics n'est pas encore au point et peu de nos écoles rurales possèdent l'équipement rationnel en appareils d'hygiène et les cantines nécessaires à leur transformation en colonies de vacances. Il faut donc s'ingénier à trouver d'autres locaux.

Les petits valenciennois en Alsace

» Je vais vous parler d'un essai tenté à **Valenciennes**, essai qui, disons-le de suite, a donné entière satisfaction et a le mérite de n'avoir nécessité que peu d'argent.

» Nous étions fortement gênés à **Valenciennes** pour développer notre colonie. Nous disposions à **Zuidcoote** d'un pavillon de 90 lits pour les mois de juillet et août, mais cela était insuffisant pour donner satisfaction aux nombreuses demandes dont nous étions l'objet. Il nous fallait un centre de placement complémentaire et, si possible, à la montagne et à peu de frais.

LES PETITS COLONS VALENCIENNOIS RECEVANT, A BUSSANG, *UNE COLONIE TROYENNE.*

» Je le cherchais longtemps avant de connaître l'offre intéressante faite par une société de Bussang, qui offrait à des colonies de vacances, à charge pour elle de faire les aménagements nécessaires des maisons de fermiers qu'elle avait du racheter sur sa propriété.

» Nous décidâmes de faire un essai dans un groupe de deux fermes situées à 700 m. d'altitude, dans le charmant vallon du « Petit Gazon », l'une devant abriter les garçons, l'autre les filles.

» Les aménagements furent faits, des installations furent créées, sans luxe, mais avec un confort suffisant et une hygiène rationnelle. Avec des frais minimes, notre petite société, cependant peu fortunée, eut bientôt sa colonie rustique de montagne. »

Les résultats d'une expérience

M. Posière, après avoir décrit l'aménagement de la colonie, parla de l'emploi du temps d'autant plus varié que les buts de promenade sont divers et nombreux dans ce pays pittoresque. « Nos enfants du Nord, dit-il, en ont gardé un souvenir inoubliable ».

« Les résultats ont été magnifiques. L'air pur et léger des montagnes, chargé des senteurs balsamiques a fait merveille sur les organismes affaiblis de nos petits colons. Tous ont augmenté de poids, de fortes proportions. La dépense journalière a été de 7 fr. 45 par enfant. La dépense par enfant pour un séjour d'un mois, y compris chemin de fer, assistance personnelle et amortissement du 10 ème du capital amorti fut de 450 fr.

» Ces chiffres, dit-il en conclusion, vous démontrent qu'une telle œuvre peut être entreprise par les petites sociétés peu fortunées. »

Le rapport de M. R. Posière, plein d'enseignement et riche en perspectives d'avenir, constitua un des principaux attraits de la séance de documentation du Congrès de Troyes.

L. B.

M. HOOVER EST ARRIVÉ A VIENNE

Vienne, 2. — M. Hoover, ancien président des Etats-Unis, est arrivé à Vienne ce matin. Il sera promu demain, docteur « honoris causa » de l'Ecole Polytechnique de Vienne.

L'ambassadeur des Etats-Unis remercie le maire de Lille

M. Charles SAINT-VENANT, député-maire de Lille, a reçu de M. Edwin C. WILSON, chargé d'affaires par intérim à l'Ambassade des Etats-Unis à Paris, la lettre suivante :

« De retour à Paris, les représentants de l'Ambassade des Etats-Unis qui ont assisté aux cérémonies organisées à Lille en l'honneur de M. Hoover, ancien Président des Etats-Unis d'Amérique, n'ont pas manqué de me faire part de la cordialité de l'accueil qui leur a été réservé et des courtoises attentions dont ils ont été l'objet. Je tiens à vous dire combien l'Ambassade est reconnaissante de la charmante hospitalité que la Ville de Lille, et vous-même, M. le Maire avez accordée à nos représentants en cette occasion.

» Veuillez agréer, M. le Maire, avec tous mes remerciements, l'assurance de ma considération la plus distinguée ».

M. PIGEON, COMMISSAIRE DE POLICE A COMINES, EST NOMMÉ A PARIS

Paris, 2. — M. Pigeon, commissaire de police de troisième classe à **Comines (Nord)**, est nommé commissaire de police mobile de troisième classe à la première brigade régionale à Paris.

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA FÉDÉRATION DU NORD DES ESSI

La Fédération du Nord des Essi (Artois-Flandre-Picardie) tiendra son assemblée générale le dimanche 12 juin, à 9 h. 30, à l'Hôtel de Ville de St-Omer. Cette séance sera présidée par M. René Reubrez, président général de la Fédération. Elle sera en outre honorée de la présence de M. Roland Marcel, commissaire général au Tourisme en France, et de celle de M. Pierre Audigier, président de l'Union des fédérations des syndicats d'initiatives de France, colonies et protectorats (860 groupements), ainsi que des dirigeants du tourisme français.

A 11 h. 30 aura lieu l'assemblée générale de la Confédération touristique franco-belge, avec la présence de M. Grégoire, directeur du tourisme en Belgique, M. le sénateur Criquellion, président de la Fédération touristique du Hainaut, M. Maurice Durieux, délégué du ministère des Transports, et de plusieurs parlementaires, sénateurs, députés belges ainsi que de nombreux présidents de syndicats d'initiatives de villes belges.

En vue de la répartition d'un «Timbre Anticancéreux» dans le Nord et le Pas-de-Calais

Nous avons appris de façon indirecte, qu'une réunion avait eu lieu au cours de la journée de mercredi, sous la présidence de M. le docteur Lambret, administrateur des Hospices de Lille et Directeur de l'Hôpital Anticancereux, situé derrière l'Hôpital Saint-Sauveur de Lille.

Cette réunion se tint au Centre Anticancéreux. A côté de M. Lambret on y remarqua la présence des membres du Comité du timbre Anticancereux : MM. L. Dompsin, adjoint au Maire de Lille ; docteurs Vieilledent, Debeyne, Driessens, M. Vanbésien, entrepositaire des Tabacs de Lille, Paul Ronse, et diverses autres personnalités.

On envisagea les moyens pratiques pour faire intensifier la vente du « timbre anticancéreux » au public. Des questions de publicité furent étudiées. D'ores et déjà nous pouvons dire que le prix du carnet de timbres est de quatre francs, et que de nombreux carnets ont déjà été mis en vente dans le Nord et le Pas-de-Calais.

Dans les bureaux de postes, de tabac, des contributions, des douanes, on pourra se procurer ces sortes de timbres.

LA RETRAITE DE M. G. DUMOULIN

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

« Je me souviens, nous disait hier un de ses amis, être rentré avec lui à 11 h. du soir après une très lourde journée. Il s'en alla chez des voisins chercher sa femme qu'il ramena dans ses bras et commença alors à allumer le feu pour faire à manger ».

Une carrière mouvementée

Si un jour M. Dumoulin veut écrire ses mémoires, il aura ample matière. Il a vu tant de gens, tant de pays, tant d'événements. Il nous disait un jour : « Quand je pense au temps où j'allais à la mine, il me semble que nous ne vivons plus dans le même monde. En ce temps-là j'allais au travail sans souliers, pieds nus ».

Tout le monde se souvient encore de cette fameuse séance du Palais Rameau, en 1921, au moment de la scission, quand des coups de revolver furent tirés, en pleine salle. M. Dumoulin était alors assis au bureau, sur l'estrade.

Il fut un moment secrétaire de mairie à **Denain**, puis fut délégué à la propagande par la C. G. T. ; il alla en Espagne, en Amérique et dans bien d'autres pays. Il fut longtemps secrétaire de M. Léon Jouhaux, et fut lui-même secrétaire de la C. G. T. Pendant plusieurs années il fut délégué permanent à Genève, au B. I. T. Depuis il n'a cessé de défendre la cause du syndicalisme ; il fut sans cesse sur la brèche au moment des grèves générales et de la grève du Textile. Dernièrement encore, il contribua à résoudre pacifiquement de graves conflits de la Région du Nord.

Dès le début, il fut, au Comité des 22, un ardent propagandiste de l'Union des Syndicats.

Un noble caractère

Même ses adversaires les plus acharnés ont toujours reconnu la noblesse de son caractère. Après une telle carrière où d'autres eussent amassé richesses, décorations, honneurs, il lui reste une modeste pension de mineur. Il parlait simplement, sobrement, mais ses paroles étaient denses et les auditoires étaient suspendus à ses lèvres. Excellent camarade, ses amis le regretteront. Une délégation de l'U. D. va se rendre auprès de lui pour essayer de le faire revenir sur sa décision. Malheureusement, les termes de la lettre semblent sans appel. Souhaitons une paisible retraite à celui qui, toute sa carrière, se dépensa sans compter pour les travailleurs.

D. V.

ECHOS et CARNET

CALENDRIER — Jeudi 3 mars 1938. — Soleil : lever à 6 h. 32 ; coucher à 17 h. 35. Lune : lever à 6 h. 33 ; coucher à 19 h. 26. Aujourd'hui : saint Marin. — Demain : saint Casimir.

METEOROLOGIE. — Station de Lille. — Observations faites le 2 mars à 17 h. 45 : Baromètre : 776 mm. 6 ; hausse depuis la veille à 8 h. 15 : 12 mm. 2. — Thermomètre : fronde 6° ; minima 2° ; maxima 11,6. — État hygrométrique : 79. — Hauteur d'eau tombée depuis la veille à 8 h. 15 : 0 mm. 8. — Direction du vent : ouest, force fort. — Direction des nuages : ouest. — État du ciel : rares nuages.

Prévisions pour aujourd'hui : assez froid, éclaircies, grains.
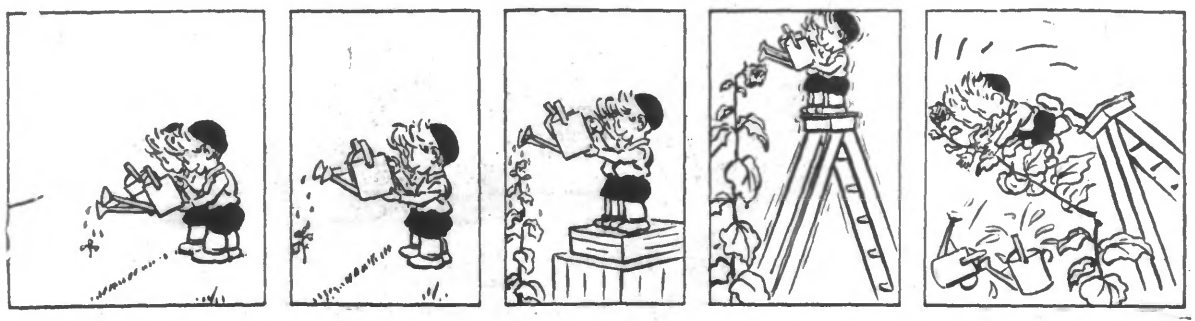
« DÉDÉ ET DOUDOU », LES JUMEAUX FACÉTIEUX